

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION n° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par arrêté du Président de la CDCG n°2021/461 du 16.09.2021, une enquête publique est prescrite sur le projet d'élaboration de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CDCG.

L'enquête publique se déroulera pendant 36 jours, du 11 octobre 2021 au 15 novembre 2021

Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné un commissaire enquêteur :
- Monsieur Jean-Michel BORDES, agent de la fonction publique en retraite

Les pièces du dossier soumis à enquête publique sont accessibles au public depuis le site internet de la CDCG : <https://www.legiennois.fr> depuis l'onglet « Participer - Modification PLUi » ainsi que depuis le bouton d'accès « Modification PLUi » sur la page d'accueil, et en version papier dans les 11 communes de l'EPCI aux jours et horaires suivants :

COMMUNES	ADRESSES DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE	
			Dates	Heures
GIEN et CDCG	MAIRIE 3 chemin de Montfort BP 99 45503 Gien cedex	Du lundi au jeudi : de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 Le vendredi : de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00	Lundi 11 octobre Merc 27 octobre Lundi 15 novembre	14 h à 17 h 8h30 à 11h30 14 h à 17 h
BOISMORAND	MAIRIE Rue de la Mairie 45290 Boismorand	Le lundi : de 08h30 à 12h00 Le mardi : de 14h00 à 16h30 Le mercredi : de 08h30 à 12h00 Le vendredi : de 14h00 à 18h00 <i>Accueil ouvert également, sur d'autres heures, après demande de rendez-vous auprès de la mairie</i>	//	//
COULLONS	MAIRIE Le Bourg 45720 Coullons	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	//	//
LANGESSE	MAIRIE 5 rue de l'Etang 45290 Langesse	Le mardi : de 14h00 à 16h00 Le vendredi : de 10h00 à 12h00 La Mairie est ouverte le 1er samedi de chaque mois : de 09h30 à 11h30	//	//
LES CHOUX	MAIRIE 5 rue de la Poste 45290 Les Choux	Le mardi : de 09h30 à 12h00 Le jeudi : de 09h30 à 12h00 Le vendredi : de 13h30 à 16h30 Le samedi : de 09h30 à 12h00 semaines impaires	//	//
LE-MOULINET-SUR-SOLIN	MAIRIE 1 rue de Langesse 45290 Le Moulinet sur Solin	Le mardi : de 14h00 à 17h00 Le jeudi : de 17h00 à 19h00	//	//
NEVOY	MAIRIE Place de la Mairie 45500 Nevoy	Du lundi au mardi : de 14h00 à 17h00 Le jeudi : de 09h00 à 12h00 Le vendredi : de 14h00 à 17h00	//	//
POILLY-LEZ-GIEN	MAIRIE 24 rue de Sully 45500 Poilly-lez-Gien	Du mardi au vendredi : 9h00 à 12h00 14h00 à 17h00 Le samedi de : 9 h à 12 h	//	//
SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	MAIRIE 22 rue d'Autry 45500 Saint-Brisson-sur-Loire	Le mardi : de 14h00 à 17h30 Le mercredi : de 09h00 à 11h30 Du jeudi au vendredi : de 14h00 à 17h30 Le samedi de : 09h00 à 11h30	//	//
SAINT-GONDON	MAIRIE 10 route de Gien 45500 Saint-Gondon	Du lundi au mardi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 Du jeudi au vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 Le samedi de : 09h00 à 12h00	//	//
SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	MAIRIE 145 rue du Puits 45500 Saint-Martin-sur-Ocre	Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00	//	//

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le Commissaire Enquêteur de l'enquête publique PLUi, Communauté des Communes Giennes - Pôle Aménagement 3, chemin de Montfort - BP 50114 - 45503 Gien Cedex
- Par voie électronique, les observations et propositions pourront être déposées par courriel à l'adresse suivante : modifplui@cc-giennes.fr
- Par écrit, aux horaires d'ouverture au public du lieu d'enquête mentionné ci-dessus (CDCG), les observations et propositions pourront être consignées directement dans le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ou par annexion d'un document remis lors de la consultation du dossier.
- Par écrit et par oral, auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences sur le lieu d'enquête publique, telles que précisées dans le tableau ci-dessus.
- Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sur l'adresse dédiée modifplui@cc-giennes.fr seront consultables sur le registre d'enquête auquel elles seront annexées au fur et à mesure de leur réception ; elles seront également dématérialisées et consultables en ligne sur le site <https://www.legiennes.fr> depuis le bouton d'accès « Modification PLUi » sur la page d'accueil ainsi que depuis l'onglet « Participer - Modification PLUi ».

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Communauté des Communes Giennes / Enquête publique PLUi / Pôle Aménagement 3, chemin de Montfort - BP 50114 45503 Gien Cedex. Des informations complémentaires sur le projet soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du Pôle Aménagement (tel : 02 38 29 80 12 ; courriel : contact.plui@cc-giennes.fr).

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté des Communes Giennes, ainsi qu'à la Préfecture du Loiret, et dans l'ensemble des communes membres de la CDCG, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.legiennes.fr>. Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation du projet de modification n°1 du PLUi de la Communauté des Communes Giennes ou son refus. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil Communautaire.